

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 11 mars à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, MARTINEZ Christine, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie et Mrs Cyril COTONAT, Jean-Michel ESQUERRA, PERES André, GEVAERT Jean-Marie

Absents excusés : Néant

Mme DUFFAU Eliane est élue secrétaire de séance

1) Compte de gestion du budget de la COMMUNE 2015 du Trésorier de Marciac

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr SOLIVERES, Trésorier de Marciac, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la COMMUNE 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du budget de la commune à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2) Compte Administratif du budget de la COMMUNE 2015

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune pour 2015 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	169 417,00
	Réalisé :	183 007,39
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	169 417,00
	Réalisé :	188 783,82
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	61 454,00
	Réalisé :	56 049,59
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	61 454,00
	Réalisé :	50 204,53
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un EXCÉDENT de fonctionnement de 5 776,43 €
- Un DÉFICIT d'investissement de 5 845,06 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de la commune pour 2015.

3) Affectation du résultat 2015 du budget de la COMMUNE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 *EXCEDENT* de 5 776,43

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 5 776,43

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 0,00

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 5 845,06

4) Compte de gestion du budget PHOTOVOLTAIQUE 2015 du Trésorier de Marciac

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr SOLIVERES, Trésorier de Marciac, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la PHOTOVOLTAIQUE 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du budget PHOTOVOLTAIQUE à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5) Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2015

Mr le Maire présente le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2015 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	12 865,00
	Réalisé :	12 377,27
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	12 865,00
	Réalisé :	11 168,09
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	7 136,00
	Réalisé :	6 350,97
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	7 136,00
	Réalisé :	7 136,35
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un DÉFICIT de fonctionnement de 1 209,18 €
- Un EXCÉDENT d'investissement de 785,38 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2015.

6) Affectation du résultat 2015 du budget PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 *DEFICIT* de 1 209,18

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0,00

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 1 209,18

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *EXCEDENT* de 785,38

7) Compte de gestion du budget LOTISSEMENT 2015 du Trésorier de Marciac

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr SOLIVERES, Trésorier de Marciac, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la LOTISSEMENT 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du budget LOTISSEMENT à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

8) Compte Administratif du budget LOTISSEMENT 2015

Mr le Maire présente le compte administratif du budget LOTISSEMENT pour 2015 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	206 950,11
	Réalisé :	111 538,37
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	206 950,11
	Réalisé :	106 438,82
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	155 390,99
	Réalisé :	76 061,70
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	155 390,99
	Réalisé :	165 099,55
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un DÉFICIT de fonctionnement de 5 099,55 €
- Un EXCÉDENT d'investissement de 89 037,85 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget LOTISSEMENT pour 2015.

9) Affectation du résultat 2015 du budget LOTISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 *DEFICIT* de 5 099,55

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0,00

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 5 099,55

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *EXCEDENT* de 89 037,85

10) Validation devis

Le SDIS a proposé au courrier joint relatif aux cotisations 2016 une demande de participation des communes représentant 0.50€ par habitants, cependant cette participation complémentaire a été annulée par le contrôle de la légalité.

L'entreprise LAUMAILLE qui a effectué la visite annuelle d'entretien du paratonnerre propose un devis pour la mise en place d'un parafoudre de type 2 pour un montant de 933.66€. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'étudier cette proposition et reporter cette intervention en 2017.

11) Motion écoles

Dans le cadre des fermetures des écoles de Tillac, Monlezun, Troncens, les syndicats proposent le vote d'une motion aux conseils municipaux. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas voter cette motion.

12) Point projet Cœur de Village

- Il est prévu la signature du compromis de vente du lot n°5 pour cela il est nécessaire de délibérer afin de donner tous pouvoirs au maire pour signer le compromis et l'acte de vent du lot n°5. Le conseil municipal à l'unanimité décide de donner tous pouvoirs pour signer les actes pour la vente du lot n°5.
- De la terre sera mise derrière la station d'épuration du fait de la stagnation d'eau, et la pose du grillage entourant la station doit être effectuée prochainement par le SIVOM.
- Un devis sera demandé au SIVOM pour le busage du fossé le long du lot n°5.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer la voie du lotissement : Impasse Traillonne.

13) présentation du prochain bulletin municipal

Mme Valérie DOMERC présente au conseil municipal la mise en page et les éléments du prochain bulletin municipal.

14) Compte rendu des commissions

Les travaux de peinture sont en cours à la salle des fêtes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la fermeture d'une partie du préau pour en faire un local de stockage

A l'aire des poubelles la jachère fleuries sera remplacée par la plantation d'un arbre de chaque côté et la mise en place de jardinières composées de vivaces

Mise en place de jardinières devant le cimetière St Laurent

Les rondins du boulodrome seront récupérés et coupés pour faire la délimitation des jardinières.

Les portails de la mairie seront repeint en rouge basque après nettoyage au karcher

Le portail des cimetières seront repeint en gris ardoise

Le maire fait faire devis pour l'achat d'une tondeuse en remplacement de celle qui a été volée.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'avis favorable du conseil pour la pose d'une distributeur de pain a été communiqué à l'intéressé pendant il recherche des artisan boulanger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.